

Unesco : pour Nîmes, c'est reparti pour un tour !

Cette fois, c'est officiel. L'État avait jusqu'à ce lundi 31 janvier pour déposer sa candidature annuelle. Démarche effectuée : la France propose à l'Unesco d'ajouter, l'an prochain, la Maison Carrée dans son illustre liste des 1 154 biens à ce jour inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité. Quatre ans après la cruelle déconvenue de l'été 2018, Nîmes repart donc en quête du Graal patrimonial avec, cette fois, un dossier recentré sur le seul temple romain. La phase d'études s'ouvre ; elle va durer un an et demi. Décision : été 2023, lors de la 46^e session du Comité du patrimoine mondial.



Le Comité du patrimoine mondial décidera en 2023.

« La Maison Carrée possède cette valeur universelle exceptionnelle »

PATRIMOINE

Véronique Roger-Lacan est l'ambassadrice de France auprès de l'Unesco. C'est elle qui a déposé la candidature de Nîmes et la défendra en 2023.

Dossier réalisé par Mathieu Lagouanère
mlagouanere@midilibre.com

Pourquoi la France a-t-elle choisi de porter cette candidature nîmoise ?

Il y a beaucoup de candidatures et l'État français ne peut désormais en porter qu'une seule par an. Quand il décide de présenter un dossier, c'est parce qu'il estime qu'il est bon et qu'il remplit les critères. Cela, au terme d'un processus extrêmement exigeant, long et éprouvant. Même si après, il peut y avoir des arbitrages, que les ministres interviennent : le patrimoine est aussi un élément de politique internationale, d'influence.

En quoi la Maison Carrée mérite-t-elle d'être inscrite ? Parce qu'elle répond aux critères de valeur universelle excep-

tionnelle réclamés par l'Unesco. Je suis une ambassadrice de France mais les biens inscrits, les Climats de Bourgogne, les caves et maisons de champagne, Nice, etc., sont aussi des ambassadeurs de la France... Ils sont un patrimoine qui appartient à l'humanité tout entière.

En 2018, le dossier portait sur son « ensemble urbain » ? N'est-ce pas dommage de réduire la candidature de Nîmes à ce seul monument ? Une inscription est utile en termes de protection du patrimoine : à Nîmes, tous les outils sont déjà là en la matière, et ils sont reconnus. Les arènes ne seront pas menacées parce qu'elles ne figureraient pas dans le bien inscrit ! L'autre intérêt, c'est pour le rayonnement de la ville, et de la France, à l'étranger. Que l'attention internationale soit portée sur la Maison Carrée, cela



Véronique Roger-Lacan : « Notre travail, convaincre. » PHOTO SOPHIE BRAMLY

rejoindra forcément sur Nîmes, dans son ensemble.

Quel est le rôle de l'État, et de l'ambassadrice que vous êtes, dans la procédure qui s'ouvre maintenant ? Le dossier est déposé, la procédure d'examen par les organismes d'évaluation s'enclenche. On reste en lien entre eux et la mairie de Nîmes, on assiste aux échanges qui vont s'étaler sur

internationale, ça évolue. Désormais, les recommandations des organismes d'évaluation, qui ont souvent été considérées comme sacrées, sont de plus en plus remises en question. Ma perception, c'est que ces gens-là sont dans leurs spécialités, leurs savoirs et vivent en dehors des réalités des biens candidats. Ce sont aussi des biens vivants, qui appartiennent à la population, aux collectivités, au politique... Des arguments que l'on peut aussi porter auprès des États membres de l'Unesco.

Dans ces discussions, n'existe-t-il pas aussi des tractations entre États ? Non ! La discussion porte sur les mérites du dossier et sa valeur universelle exceptionnelle. Il n'y a jamais de relations transactionnelles, du genre « tu m'achètes mon Rafale et je vote pour inscrire ton bien ». Ça ne se passe pas comme ça, c'est un principe en diplomatie. Vraiment. Il y a des critères et il y a une discussion sur l'application de ces critères. Notre travail, c'est de convaincre du bien-fondé de notre candidature.

Une année. Six semaines avant le Comité du patrimoine, l'avis définitif sera rendu : on entrera alors dans la phase ultérieure, diplomatique. Votre prédécesseur avait dit à Midi Libre que, justement, une inscription à l'Unesco, c'est 50 % de dossier et 50 % de diplomatie... Les choses ont un peu changé : comme le droit ou la politique



BIO EXPRESS

Véronique Roger-Lacan est née le 19 juin à Da Nang, Vietnam. Elle est ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'Unesco depuis septembre 2019. Elle a précédemment occupé divers postes au ministère des Affaires étrangères : ambassadrice, représentante spéciale chargée de la lutte contre la piraterie maritime (2013-2015), chef de la mission Mali-Sahel, sous-directrice d'Asie méridionale et directrice de l'équipe interministérielle pour l'Afghanistan et le Pakistan (2011-2013). Elle fut aussi conseillère pour les affaires stratégiques et de sécurité au cabinet de la ministre. Avant cela, elle a passé six ans au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle est mariée, et mère de deux enfants.



Les 30 colonnes cannelées de 9 m de haut, surmontées de chapiteaux finement sculptés de feuilles d'acanthé, sont toujours là. PHOTO MIKAEL ANISSET

Un « témoignage unique en son genre »

Le temple romain se laisse admirer dans un état de conservation exceptionnel, 2 000 ans après.

Ils sont déjà pléthoriques dans la liste du patrimoine mondial, alors l'Unesco n'inscrit plus de monuments antiques en tant que tel. Il en faut un peu plus. Alors c'est pour sa valeur de « témoignage unique en son genre » que Nîmes présente sa Maison Carrée. Avec un argument clé mis en valeur dans le dossier de candidature (pour rentrer dans le cadre du critère IV parmi les 10 définis par l'organisation internationale, lire ci-contre) : « Ce temple est la preuve tangible d'un moment aussi succinct qu'éminent dans l'Histoire de la Rome antique, celle du Principat d'Auguste, point de bascule entre la République et l'Empire. »

Il constitue en effet « une pièce maîtresse », selon l'illustre historien Pierre Gros, du dispositif du culte impérial dans les colonies romaines. Et bonne nou-

velle : son état exceptionnel de conservation (incontestable !), dû à une utilisation continue et à des travaux de restauration « de grande qualité », constitue « la condition sine qua non de la lecture et de la compréhension de ce monument ». À Lucius et Caius Caesar Classée Monument historique dès 1840, la Maison Carrée fut édifée il y a 2 000 ans, entre 10 av. J.-C. et le tout début du I^{er} siècle. Ce « temple romain caractéristique », d'ordre corinthien, posé sur un podium, mesure 17 m de haut sur 15 m de large, et 26 m de long. Les Nîmois le savent bien : il est dédié à la gloire des deux petits-fils et fils adoptifs d'Auguste, les consuls et chefs militaires Lucius et Caius Caesar, comme l'indiquait la dédicace sous le fronton du temple déchiffrée en 1758 par le

savant Jean-François Séguier. « Ce chef-d'œuvre d'architecture antique a traversé les siècles pour nous parvenir quasiment intact », souligne le maire Jean-Paul Fournier, dans un billet à destination des inspecteurs du dossier Unesco, avec toute la beauté et la symbolique spécifique de son décor. » Un décor émouvant et opulent (sur la corniche, la frise végétale qui court sur trois façades ou encore les chapiteaux des 30 colonnes) sculpté en pierre de Lens, dans un calcaire extrait à une vingtaine de kilomètres de là.

Réouverture au printemps Si son utilisation après l'époque romaine reste inconnue, les historiens ont acquis la conviction que la Maison Carrée fut transformée en demeure particulière au Moyen-Âge, puis en couvent, avant de redevenir un bâtiment public à la Révolution en abritant la première préfecture du Gard avant de servir de lieu de dépôt d'archives, de musée et

d'expositions. Gérée via une délégation de service public (comme les arènes et la tour Magne) par la société Edeis depuis le 1^{er} novembre dernier, elle est depuis lors fermée au public. Cela dans l'attente d'une rénovation intérieure et de l'installation d'une nouvelle scénographie sur laquelle le nouveau délégué entretient le mystère. Réouverture prévue au printemps.

La rue Auguste va devenir piétonne

TRAVAUX C'est le principal chantier lié à la candidature : face à la Maison Carrée, la rue Auguste va devenir piétonne, pour offrir une perspective spectaculaire et débarrassée des voitures sur le monument. « Les travaux dureront six mois et seront achevés début 2023 », indique Mary Bourgade. Le plan de circulation du secteur sera modifié. Coût de l'opération : non communiqué par la Ville.

L'élue Mary Bourgade : « On va retourner à la rencontre des Nîmois »

Ne lui parlez pas d'échec au sujet de la candidature de 2018 : ça la rend malade ! Ce voyage au Bahreïn en juin ne fut pourtant pas vraiment couronné de succès... « Le Comité du patrimoine mondial a choisi de « différer » notre inscription », insiste Mary Bourgade, l'ancienne adjointe au tourisme dont les attributions, depuis les dernières municipales, se sont recentrées sur l'Unesco. C'est arrivé à d'autres, qui ont réussi ensuite... »

À chaud, avec la déception (et la colère), parce que ça représente un coût financier et humain aussi, Jean-Paul Fournier n'avait pas tu ses hésitations à repartir à la charge. Finalement, après un débriefing avec les membres d'Icomos en septembre 2018, le maire a choisi de candidater à nouveau, sur un dossier moins ambitieux, centré sur la seule Maison Carrée. Depuis quelques jours, le coup est parti.

« L'état d'esprit est toujours le même : passion, patience, persévérance », dit Mary Bourgade, prête à reprendre son bâton de pèlerin pour faire adhérer la population à cette nouvelle qu'elle. Un élément auquel l'Unesco est sensible. L'élue va aller « à la rencon-

tre des gens, en commençant bientôt par tous les conseils de quartiers ». Comme en 2017-2018, la Ville va aussi demander « le soutien des grandes entreprises, des collectivités, des clubs sportifs et de la population. » La méthode sera différente : fini l'appel aux signatures (le site web jesoutiensnimes.fr n'en avait récolté que 50 000, l'Agglo seule compte déjà 250 000 habitants). La candidature nîmoise sera aussi, une nouvelle fois, relayée lors de tous les grands événements (c'était déjà le cas en juillet dernier lors de la venue du Tour de France). Enfin, Jean-Paul Fournier devrait organiser une grande réunion publique, comme il l'avait fait en mars 2018.

« On ne lâchera rien », annonce Mary Bourgade. Je dis aux Nîmois qu'il faut y croire, qu'il faut persévérer parce que c'est un dossier très important pour tous, pour les commerçants en particulier. Cette reconnaissance mondiale nous rangerait aux côtés des pyramides de Gizeh ou du château de Versailles ! »

> Un site internet dédié à la candidature est en ligne depuis le début de l'année : lamaisoncarreennimes.fr.



« On est motivé. On ne lâchera rien ! », lance Mary Bourgade. MA

EN BREF

● PASSÉ : PLUS DE 20 ANS DE TRAVAIL

Les premiers travaux pour une inscription de Nîmes remontent... À 2001. Il y a plus de 20 ans déjà ! En 2012, première étape importante : la ville est inscrite sur la liste indicative des biens français. La constitution d'un dossier peut débuter. Janvier 2017 : dépôt officiel de la candidature de "l'ensemble urbain de Nîmes" auprès de l'Unesco par la France. Juin 2018 : réuni au Bahreïn, le comité du patrimoine mondial choisit de suivre les recommandations de l'organisme d'évaluation Icomos et « diffère » la proposition d'inscription de Nîmes. Un nouveau dossier est bâti autour de la seule Maison Carrée. Janvier 2022 : dépôt officiel de la candidature de "la Maison Carrée de Nîmes" auprès de l'Unesco.

● FUTUR : PLACE À 18 MOIS D'ENQUÊTE

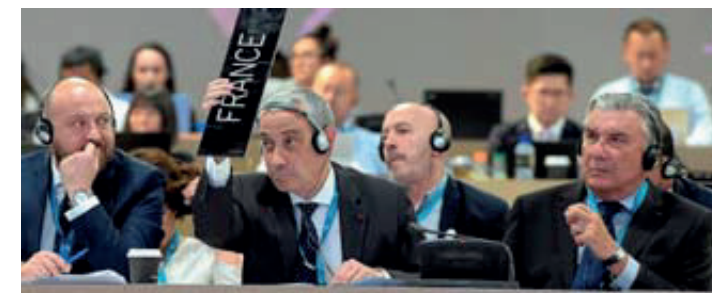
Avec le dépôt de candidature, c'est désormais une phase d'enquête qui démarre. Elle va durer 18 mois. La mission d'expertise est assurée par l'Icomos, le conseil international des monuments et des sites. Une ONG indépendante qui va étudier de près le dossier et réalisera aussi des visites de terrain (de manière surprise éventuellement). L'expert aux manettes sera un Européen (mais il ne sera pas Français, c'est la règle). L'Icomos peut à tout moment solliciter la Ville de Nîmes pour des précisions sur le dossier de candidature, avant de rendre son rapport d'évaluation, attendu pour le printemps 2023, six semaines avant la session du Comité du patrimoine mondial. Avec quatre recommandations possibles : inscrire le bien, renvoyer, différer (c'était le cas en 2018) ou ne pas inscrire. Le candidat peut encore apporter des réponses ou des compléments. À l'été 2023, ce sont les États membres de l'Unesco qui se prononceront.

Qu'est-ce qui n'a pas marché en 2018 ? Pourquoi ça fonctionnerait cette fois ?

Exit l'ambitieux dossier sur « l'ensemble urbain », place à la seule Maison Carrée. Explications.

La règle du jeu est simple, du moins en apparence. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent « avoir une valeur universelle exceptionnelle » et aussi satisfaire à « au moins un des dix critères de sélection » de l'Unesco. En 2018, Nîmes présentait son « ensemble urbain », un large périmètre (100 ha ; avec une zone tampon de 285 ha). Cela, autour de l'argumentaire, pour résumer les milliers de pages du dossier, que « l'influence de l'architecture antique sur le développement de la ville au fil des siècles » méritait la labellisation suprême. En ce sens, le dossier prétendait remplir le critère II : « Témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la pla-

nification des villes ou de la création de paysages. » Raté : l'Icomos, et dans son sillage les États partie de l'Unesco, ont estimé que la candidature ne coïncidait pas forcément cette case. La perche d'Icomos Toujours en 2018, l'ambitieux dossier nîmois revendiquait aussi le critère IV : « Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'Histoire humaine. » Et là, bingo, les inspecteurs se sont montrés plus convaincus, en soulignant notamment l'importance de la Maison Carrée. Une perche que Nîmes et l'État français ont donc saisie afin de bâtir ce nouveau dossier pour 2023. « On candidate avec la Maison Carrée en tant que témoignage des valeurs de paix sous le prin-



La délégation française et nîmoise au Bahreïn, en 2018. PHOTO ARCHIVES

cipat d'Auguste », détaille l'élue Mary Bourgade. La par romana étant ici la « période significative de l'Histoire humaine » du critère Unesco. Le bien proposé, c'est donc le seul temple romain ; sa zone tampon correspond, grosso modo, à la zone cœur du dossier de 2018 (voir la carte ci-contre).

Nîmes est venue, a vu, a été vaincue... a appris Voiture réduite, le nouveau bateau nîmois avait aussi avec plusieurs autres éléments en sa faveur, façon vent de dos. Grâce au lourd travail déjà accompli pour la précédente candidature

et avec l'appui de chercheurs éminents et du bureau d'études Grahal (récemment impliqué avec succès dans la labellisation du phare de Cordouan, des Causses et Cévennes ou de Nice), le dossier est décrit comme particulièrement solide. Pour l'Unesco, la protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations très importantes. Sur ces plans-là, rien à redire, a priori : tous les curseurs administratifs sont au maximum. L'expérience enfin : en 2018, Nîmes est venu, Nîmes a vu, Nîmes a perdu... mais Nîmes a appris. Et si cette fois, c'était la bonne ?



Tourisme : le gros lot... et la gestion des flux

Le gros lot, derrière la reconnaissance patrimoniale. Une inscription à l'Unesco c'est dans la foulée, une hausse de la fréquentation touristique qui peut aller jusqu'à 30 % ! Et, pour le territoire, l'embellie économique qui va avec. À Carcassonne, le nombre de visiteurs avait bondi de 20 % en 1998, dans l'année qui a suivi le classement. Pour Bordeaux (2007), la hausse était de 14 % durant les premiers mois, et jusqu'à 72 % de demandes en plus pour les visites de la ville. La Cité épiscopale d'Albi, entrée au patrimoine mondial en 2010, a quasiment doublé depuis le nombre annuel de ses visiteurs, passant de 700 000 à 1,3 million avant la pandémie. En sachant éviter l'effet soufflé parfois ressentit ailleurs. Que faut-il en espérer, en cas de succès en juin 2023, pour Nîmes ? Bien médiatisée, la précédente campagne avait déjà eu un impact sensible sur l'attractivité... « Pour l'instant, on ne se projette pas

dans l'après, on ne travaille pas encore sur une augmentation de la fréquentation, tempère l'adjoint au tourisme Xavier Douais. On bosse sur comment aider la délégation qui porte le projet à obtenir l'inscription. Chaque chose en son temps. »

Gare aux effets pervers

Parfois dénoncé justement parce qu'il encourage le tourisme de masse (et toutes ses tares) vers des lieux dont il met en avant la nécessaire protection, le label Unesco réclame un plan de gestion rigoureux. Nîmes est déjà doté en la matière ; elle a d'ailleurs obtenu un label international (EXPE-CT) en début d'année dernière. « Et des actions sont déjà en place sur les questions de la gestion des flux, entre nos monuments ou avec le Pont du Gard par exemple », rappelle Xavier Douais. Des liens existent aussi déjà, en ce sens, avec Arles (inscrit en 1981) ou Avignon (1995).